



V2 – 09/09/24



Admission

Qualités requises

- Avoir le souci du détail, le sens de l'observation et être précis dans ses gestes
- Savoir détecter les imperfections pour réaliser un travail de qualité
- Connaître les normes de sécurité et s'adapter à de nouvelles réglementations ou technologies
- Organiser son travail et son environnement
- Accueillir la clientèle

Démarches

- Contacter le service apprentissage/CAD
- Entretien individuel et personnalisé
- Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil



Contenu de la formation

Epreuves professionnelles

- UP1 : Analyse d'une situation professionnelle
- UP2 : Réalisation d'interventions de peinture sur un véhicule (dont Prévention-Santé-Environnement)

Epreuves générales

- UG1 : Français - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- UG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- UG3 : Education physique et sportive



Missions en entreprise

- Organiser le poste de travail, collecter les données, préparer le véhicule à l'intervention
- Déposer les éléments de finition
- Réparer les éléments détériorés en matériaux composites
- Préparer la mise en peinture du véhicule
- Réaliser la mise en peinture du véhicule
- Reposer les éléments de finition et éliminer les défauts d'application
- Nettoyer et laver le véhicule
- Remettre en état le poste de travail et rendre-compte de l'intervention



Objectifs de la formation

Être capable de :

- préparer l'intervention sur le véhicule ;
- réparer les éléments en matériaux composites détériorés ;
- préparer la mise en peinture du véhicule ;
- réaliser la mise en peinture du véhicule ;
- préparer le véhicule à la livraison



Validation de la formation

Cette formation est validée par le diplôme de **CAP Peintre en carrosserie**, de niveau 3.



Type de contrat et conditions d'admission

Durée	2 ans
Validation blocs de compétences	Non
Equivalence	Formation diplômante de niveau 3.
Suite de parcours et débouchés	<p>- Poursuite des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).</p> <p>- Le titulaire de ce CAP peut intervenir dans tout type d'entreprise de réparation de carrosseries de véhicules automobiles, de cycles et de motocycles, de matériel aéronautique, ferroviaire, maritime, agricole ou de travaux publics.</p> <p>https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37540/</p>
Délai d'accès	Délais liés à l'instruction et à la validation du dossier d'inscription.
Contact	service-apprentissagecad@cma-gers.fr
Méthodes mobilisées	Présentiel
Accessibilité aux personnes handicapées	Contactez le référent handicap : r.steyskal@cma-gers.fr
Modalités d'évaluation	Examen ponctuel ou contrôle en cours de formation
Prérequis	CAP ou BAC PRO Réparation des carrosseries
Prérequis du contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - 15 ans et avoir terminé la classe de 3^{ème} - 16 à 29 ans révolus - Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés (RQTH) et pour les projets de création ou reprise d'entreprise
Prérequis du contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 16 à 25 ans révolus - A partir de 26 ans : <ul style="list-style-type: none"> o Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus o Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) o Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
Unités accessibles par mobilisation du CPF ou financement individuel	Tous les salariés et demandeurs d'emploi de plus de 18 ans
Dispositif de formation financé par la région	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possédant pas un diplôme professionnel égal ou supérieur au niveau V et n'ayant pas bénéficié d'une action qualifiante sur fonds publics dans les 12 derniers mois précédant l'entrée en formation. - Ayant un projet d'insertion validé par une expérience ou une action ou prestation d'immersion en entreprise, voire par un organisme spécialisé pour les candidats visant la création ou la reprise d'entreprise. - Maîtrisant les savoirs de base.
Tarif	<p>6300 € / an</p> <p>Prise en charge complète pour un contrat d'apprentissage Prise en charge partielle ou totale pour tout autre dispositif selon la situation et le statut du candidat : nous consulter=</p>

Nom du certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 10/02/2023

